

## **Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires et les coefficients des disciplines des classes de l'enseignement secondaire européen et international**

### **I. Exposé des motifs et commentaire des articles**

Le présent texte détermine les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire européen, des classes préparatoires au baccalauréat international et des classes de l'enseignement secondaire international valables à partir de la rentrée scolaire 2024/2025.

Il est rappelé que les modalités de l'offre scolaire internationale et européenne ont été inscrites une première fois dans un règlement grand-ducal spécifique en vue de l'organisation de l'année scolaire 2021/2022. En effet, cette offre s'adapte constamment aux besoins existants dans le contexte luxembourgeois tout en respectant les décisions des autorités internationales respectives.

#### **Les changements par rapport à l'année scolaire 2023/2024 :**

Les grilles horaires ont été reprises du règlement grand-ducal du 20 juillet 2023 fixant les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire européen et international. Les changements opérés sur les grilles horaires l'ont été dans un souci de conformité par rapport aux directives émanant des autorités externes de certification.

##### **(1) Enseignement secondaire européen**

Par rapport aux grilles horaires de l'année scolaire 2023/2024, les matières enseignées et les horaires correspondants ont été complétés et modifiés en fonction des décisions du Conseil supérieur des écoles européennes et des aménagements autorisés à l'intérieur du cadre fixé par ladite autorité.

##### **(2) Classes internationales**

Des changements mineurs ont été opérés dans les grilles existantes afin de se conformer aux exigences de l'International Baccalaureate Organization (IBO).

##### **(3) Classes internationales anglophones**

Ces grilles ont également été modifiées de manière marginale. Il s'agit ici d'être en adéquation avec le cadre de l'International General Certificate of Secondary Education fixé par la Cambridge Assessment International Education.

## II. Texte du projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires et les coefficients des disciplines des classes de l'enseignement secondaire européen et international

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique ;

Vu la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote ;

Vu la loi modifiée du 21 juillet 2006 autorisant le Gouvernement à organiser des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international ;

Vu la loi modifiée du 22 juillet 2008 portant création d'un lycée à Junglinster ;

Vu la loi modifiée du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux ;

Vu la loi modifiée du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange ;

Vu la loi modifiée du 24 août 2016 portant introduction du cours commun « vie et société » dans l'enseignement secondaire ;

Vu la loi modifiée du 13 juillet 2018 portant création d'un lycée à Mondorf-les-Bains ;

Vu la loi du 6 août 2021 portant création d'un lycée à Mersch ;

Vu la loi du 8 juillet 2022 portant création d'un lycée à Luxembourg ;

Les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés ayant été demandés ;

Le Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Dans les différentes classes de l'enseignement secondaire européen et international, l'enseignement est dispensé suivant les grilles horaires annexées.

**Art. 2.** La promotion dans les classes de l'enseignement secondaire européen et international tient compte, le cas échéant, des coefficients des différentes disciplines, ainsi que des disciplines fondamentales indiquées dans les grilles horaires annexées.

**Art. 3.** Le règlement grand-ducal du 20 juillet 2023 fixant les grilles des horaires de l'enseignement secondaire européen et international est abrogé.

**Art. 4.** Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2024/2025.

**Art. 5.** Le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

### **III. Fiche financière :**

Le présent texte n'a aucune incidence sur le budget de l'État. En effet, celui-ci se limite uniquement à fixer les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire européen et international, relevant des écoles publiques, ainsi que les coefficients des différentes disciplines. Sa mise en œuvre ne nécessite dès lors l'usage d'aucune ressource financière.

## Enseignement secondaire européen et international Grille horaire 2024 - 2025

### Enseignement secondaire européen

#### Cycle d'observation

S1-FR - S2-FR - S3-FR .....	1
S1-DE - S2-DE - S3-DE .....	6
S1-EN - S2-EN - S3-EN .....	11

#### Cycle de pré-orientation

S4-FR - S5-FR .....	2
S4-DE - S5-DE .....	7
S4-EN - S5-EN .....	12

#### Cycle d'orientation

S6-FR - S7-FR .....	4
S6-DE - S7-DE .....	9
S6-EN - S7-EN .....	14

### Classes internationales

#### Classes préparatoires francophones

7I-FR .....	16
4I-FR - 3I-FR .....	17

#### Bac International francophone

2BI-FR - 1BI-FR .....	18
-----------------------	----

#### Classes préparatoires anglophones

7I-EN - 6I-EN - 5I-EN .....	20
-----------------------------	----

#### Classes intermédiaires anglophones

4I-EN - 3I-EN .....	21
---------------------	----

#### Bac International anglophone

2BI-EN - 1BI-EN .....	22
-----------------------	----

### Classes internationales anglophones

#### Classes préparatoires aux examens (international) GCSE, AS-level et A-level

7IEC - 6IEC - 5IEC .....	24
--------------------------	----

#### (International) General Certificate of Secondary Education (GCSE)

4IEC - 3IEC .....	25
2IEC - 1IEC .....	26

**Note explicative :**

La deuxième ligne de l'en-tête du tableau indique le nombre de disciplines à prendre en compte pour la promotion.

La troisième ligne de l'en-tête du tableau comporte selon besoin les titres de colonnes suivants :

« df » : discipline fondamentale, signalée par une coche dans la ligne correspondante.

« leç. » : nombre de leçons hebdomadaires.

« coeff. » : coefficient de pondération applicable à la discipline.

## Enseignement secondaire européen et international

### Enseignement secondaire européen

#### Cycle d'observation

#### Section francophone

Disciplines	Code	Rem.	S1-FR	S2-FR	S3-FR
			0	0	0
			leç.	leç.	leç.
Groupe à options Langue 1	GOLA1	1			
<i>Français</i>	L1FRA		5	5	4
<i>Espagnol</i>	L1ESP		5	5	4
<i>Italien</i>	L1ITA		5	5	4
<i>Portugais</i>	L1POR		5	5	4
Groupe à options Langue 2	GOLA2	1			
<i>Français</i>	L2FRA		5	4	4
<i>Anglais</i>	L2ANG		5	4	4
<i>Allemand</i>	L2ALL		5	4	4
Groupe à options Langue 3	GOLA3				
<i>Anglais</i>	L3ANG		2	3	3
<i>Allemand</i>	L3ALL		2	3	3
<i>Portugais</i>	L3POR		2	3	3
<i>Espagnol</i>	L3ESP		2	3	3
<i>Italien</i>	L3ITA		2	3	3
Luxembourgeois	LUXEM		2	2	2
Mathématiques	MATHE		4	4	4
Sciences intégrées	SCIIN		4	4	4
Sciences humaines	SCHXX	2	3	3	3
Éducation artistique	EDUAR		2	2	2
Éducation musicale	EDMUS		2	2	2
Vie et société	VSOXX	2	1	1	1
Éducation physique et sportive	EDUPH	3	3	3	3
Informatique	INFOR	4	1	1	
Cours facultatifs	COUFA				
<i>Informatique</i>	INFOR	4			2
<i>Latin</i>	LATIN	5		2	2
<b>Total</b>			34	36	34

#### Remarques:

Le total des leçons peut varier selon le choix des options et les compétences en langues. Le total indiqué est le total maximum. L'évaluation et la promotion de l'élève se font conformément aux dispositions des Écoles européennes.

En fonction de leur concept pédagogique, les différentes écoles proposant une offre scolaire européenne peuvent mettre en œuvre des ajustements ponctuels de la grille et de la durée des leçons.

1. GOLA1, GOLA2 L'élève est normalement inscrit dans la section linguistique qui correspond à sa langue maternelle ou sa langue dominante. L'école peut offrir des groupes L1 SWALS suivant les critères définis dans le dossier de conformité de chaque école.
2. SCHXX, VSOXX En S1 et S2, ces enseignements se font dans la langue de la section. En S3, ils se font dans la L2.
3. EDUPH Ce volume horaire d'éducation physique est maximum. Chaque école est libre de ne proposer que deux périodes par semaine.
4. INFOR En S1 et S2, l'informatique peut également être intégrée dans l'ensemble des autres disciplines suivant un programme spécifique établi par l'école qui fera ce choix. L'informatique est facultatif en S3.
5. LATIN L'inscription vaut pour l'ensemble des classes de S2 et S3.

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Enseignement secondaire européen**  
**Cycle de pré-orientation**  
**Section francophone**

Disciplines	Code	Rem.	S4-FR	S5-FR
			0	0
			leç.	leç.
Groupe à options Langue 1	GOLA1	1		
<i>Français</i>	L1FRA		4	4
<i>Italien</i>	L1ITA		4	4
<i>Espagnol</i>	L1ESP		4	4
<i>Portugais</i>	L1POR		4	4
Groupe à options Langue 2	GOLA2	1		
<i>Français</i>	L2FRA		3	3
<i>Anglais</i>	L2ANG		3	3
<i>Allemand</i>	L2ALL		3	3
Groupe à options Langue 3	GOLA3			
<i>Allemand</i>	L3ALL		3	3
<i>Anglais</i>	L3ANG		3	3
<i>Portugais</i>	L3POR		3	3
<i>Espagnol</i>	L3ESP		3	3
<i>Italien</i>	L3ITA		3	3
Groupe à options <Mathématiques>	GROMA	2		
<i>Mathématiques</i>	MATH4		4	4
<i>Mathématiques</i>	MATH6		6	6
Physique	PHYSI		2	2
Chimie	CHIMI		2	2
Biologie	BIOLO		2	2
Histoire 2 périodes	HI2XX	4	2	2
Géographie 2 périodes	GE2XX	4	2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Vie et société	VSOXX	4	1	1
Groupe à options matières supplémentaires	GROMS	3		
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS		2	2
<i>Éducation artistique</i>	EDART		2	2
<i>Initiation à l'économie</i>	IECXX	4	4	4
<i>Informatique</i>	INFOR		2	2
<i>Latin</i>	LATIN		4	4
<i>Luxembourgeois</i>	LUXEM		2	2
Groupe à options Langue 4	GOLA4			
<i>Allemand</i>	L4ALL		4	4
<i>Anglais</i>	L4ANG		4	4
<i>Espagnol</i>	L4ESP		4	4
<i>Italien</i>	L4ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L4POR		4	4
<b>Total</b>			31	31

**Remarques:**

Le total des leçons peut varier selon le choix des options et les compétences en langues. Le total indiqué est le total maximum. L'évaluation et la promotion de l'élève se font conformément aux dispositions des Écoles européennes.

En fonction de leur concept pédagogique, les différentes écoles proposant une offre scolaire européenne peuvent mettre en œuvre des ajustements ponctuels de la grille et de la durée des leçons.

1. GOLA1, GOLA2 L'élève est normalement inscrit dans la section linguistique qui correspond à sa langue maternelle ou sa langue dominante. L'école peut offrir des groupes L1 SWALS suivant les critères définis dans le dossier de conformité de chaque école.
2. GROMA L'élève doit choisir un seul cours de mathématiques : le cours à 4 périodes ou le cours à 6 périodes.
3. GROMS Le nombre de périodes hebdomadaires doit être de 31 au minimum et de 35 au maximum.
4. HI2XX, GE2XX, VSOXX, IECXX Ces cours sont donnés dans la L2.



**Enseignement secondaire européen et international**  
**Enseignement secondaire européen**  
**Cycle d'orientation**  
**Section francophone**

Disciplines	Code	Rem.	S6-FR	S7-FR
			0	0
			leç.	leç.
Groupe à options Langue 1	GOLA1	1		
<i>Français</i>	L1FRA		4	4
<i>Espagnol</i>	L1ESP		4	4
<i>Italien</i>	L1ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L1POR		4	4
Groupe à options Langue 2	GOLA2	1		
<i>Français</i>	L2FRA		3	3
<i>Anglais</i>	L2ANG		3	3
<i>Allemand</i>	L2ALL		3	3
Groupe à options <Mathématiques>	GROMA			
<i>Mathématiques</i>	MATH3		3	3
<i>Mathématiques</i>	MATH5		5	5
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Vie et société	VSOXX	2	1	1
Groupe à options 2 périodes	GRO2P	4		
<i>Histoire 2 périodes</i>	HI2XX	2	2	2
<i>Géographie 2 périodes</i>	GE2XX	2	2	2
<i>Philosophie</i>	PHIL2		2	2
<i>Biologie</i>	BIOL2		2	2
<i>Science, Technologie et Société</i>	SCTES	6	2	2
Groupe à options 4 périodes	GRO4P	5		
<i>Biologie</i>	BIOL4		4	4
<i>Chimie</i>	CHIMI		4	4
<i>Physique</i>	PHYSI		4	4
<i>Éducation artistique</i>	EDART		4	4
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS		4	4
<i>Histoire 4 périodes</i>	HI4XX	7	4	4
<i>Géographie 4 périodes</i>	GE4XX	7	4	4
<i>Philosophie</i>	PHIL4		4	4
<i>Latin</i>	LATIN		4	4
<i>Économie</i>	ECNXX	7	4	4
Groupe à options Langue 3	GOLA3			
<i>Allemand</i>	L3ALL		4	4
<i>Anglais</i>	L3ANG		4	4
<i>Espagnol</i>	L3ESP		4	4
<i>Italien</i>	L3ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L3POR		4	4

Disciplines	Code	Rem.	S6-FR	S7-FR
			0	0
			leç.	leç.
<i>Groupe à options Langue 4</i>	GOLA4			
<i>Allemand</i>	L4ALL		4	4
<i>Anglais</i>	L4ANG		4	4
<i>Espagnol</i>	L4ESP		4	4
<i>Italien</i>	L4ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L4POR		4	4
Groupe à options matières approfondies	GROAP			
<i>Approfondissement L1</i>	L1AXX		3	3
<i>Approfondissement L2</i>	L2AXX		3	3
<i>Mathématiques approfondies</i>	MAAPP		3	3
Groupe à options matières complémentaires	GROMC			
<i>matières complémentaires 1</i>	MATC1	3	2	2
<i>matières complémentaires 2</i>	MATC2	3	2	2
<i>Groupe à options Langue 5</i>	GOLA5			
<i>Allemand</i>	L5ALL		2	2
<i>Anglais</i>	L5ANG		2	2
<i>Espagnol</i>	L5ESP		2	2
<i>Italien</i>	L5ITA		2	2
<i>Portugais</i>	L5POR		2	2
<i>Luxembourgeois</i>	L5LUX		2	2
<i>Néerlandais</i>	L5NDL		2	2
<b>Total</b>			30	30

**Remarques:**

Le total des leçons peut varier selon le choix des options et les compétences en langues. Le total indiqué est le total maximum. L'évaluation et la promotion de l'élève se font conformément aux dispositions des Écoles européennes.

En fonction de leur concept pédagogique, les différentes écoles proposant une offre scolaire européenne peuvent mettre en œuvre des ajustements ponctuels de la grille et de la durée des leçons.

1. GOLA1, GOLA2 L'élève est normalement inscrit dans la section linguistique qui correspond à sa langue maternelle ou sa langue dominante. L'école peut offrir des groupes L1 SWALS suivant les critères définis dans le dossier de conformité de chaque école.
2. VSOXX, HI2XX, GE2XX, Ces enseignements se font dans la L2 ou éventuellement dans la L3.
3. MATC1, MATC2 L'élève peut choisir parmi les matières proposées suivantes : art, musique, sciences politiques, introduction à l'économie, sport, théâtre, laboratoire biologie, laboratoire chimie, laboratoire physique et développement durable. L'éventail des cours complémentaires proposés varie d'une école à l'autre.
4. GRO2P Les matières de ce groupe sont obligatoires si elles ne sont pas choisies comme option dans le Groupe à options 4 périodes; Biologie n'est pas obligatoire si Biologie ou Chimie ou Physique est choisie dans le Groupe à options 4 périodes.
5. GRO4P L'élève doit choisir au minimum 2 et au maximum 4 options.
6. SCTES En choisissant SCTES, l'élève peut aussi opter pour BIOL4. Si l'élève n'a choisi ni BIOL4, ni CHIMI ou PHYSI, alors STES devient obligatoire.
7. HI4XX, GE4XX, ECNXX Ces enseignements se font dans la L2 ou éventuellement dans la L3.

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Enseignement secondaire européen**  
**Cycle d'observation**  
**Section germanophone**

Disciplines	Code	Rem.	S1-DE	S2-DE	S3-DE
			0	0	0
			leç.	leç.	leç.
Groupe à options Langue 1	GOLA1	1			
<i>Allemand</i>	L1ALL		5	5	4
<i>Espagnol</i>	L1ESP		5	5	4
<i>Italien</i>	L1ITA		5	5	4
<i>Portugais</i>	L1POR		5	5	4
Groupe à options Langue 2	GOLA2	1			
<i>Français</i>	L2FRA		5	4	4
<i>Anglais</i>	L2ANG		5	4	4
<i>Allemand</i>	L2ALL		5	4	4
Groupe à options Langue 3	GOLA3				
<i>Anglais</i>	L3ANG		2	3	3
<i>Français</i>	L3FRA		2	3	3
<i>Portugais</i>	L3POR		2	3	3
<i>Espagnol</i>	L3ESP		2	3	3
<i>Italien</i>	L3ITA		2	3	3
Luxembourgeois	LUXEM		2	2	2
Mathématiques	MATHE		4	4	4
Sciences intégrées	SCIIN		4	4	4
Sciences humaines	SCHXX	2	3	3	3
Éducation artistique	EDUAR		2	2	2
Éducation musicale	EDMUS		2	2	2
Vie et société	VSOXX	2	1	1	1
Éducation physique et sportive	EDUPH	3	3	3	3
Informatique	INFOR	4	1	1	
Cours facultatifs	COUFA				
<i>Informatique</i>	INFOR	4			2
<i>Latin</i>	LATIN	5		2	2
<b>Total</b>			34	36	34

**Remarques:**

Le total des leçons peut varier selon le choix des options et les compétences en langues. Le total indiqué est le total maximum. L'évaluation et la promotion de l'élève se font conformément aux dispositions des Écoles européennes.

En fonction de leur concept pédagogique, les différentes écoles proposant une offre scolaire européenne peuvent mettre en œuvre des ajustements ponctuels de la grille et de la durée des leçons.

1. GOLA1, GOLA2 L'élève est normalement inscrit dans la section linguistique qui correspond à sa langue maternelle ou sa langue dominante. L'école peut offrir des groupes L1 SWALS suivant les critères définis dans le dossier de conformité de chaque école.
2. SCHXX, VSOXX En S1 et S2, ces enseignements se font dans la langue de la section. En S3, ils se font dans la L2.
3. EDUPH Ce volume horaire d'éducation physique est maximum. Chaque école est libre de ne proposer que deux périodes par semaine.
4. INFOR En S1 et S2, l'informatique peut également être intégrée dans l'ensemble des autres disciplines suivant un programme spécifique établi par l'école qui fera ce choix. L'informatique est facultatif en S3.
5. LATIN L'inscription vaut pour l'ensemble des classes de S2 et S3.

**Enseignement secondaire européen et international**

**Enseignement secondaire européen**

**Cycle de pré-orientation**

**Section germanophone**

Disciplines	Code	Rem.	S4-DE	S5-DE
			0	0
			leç.	leç.
Groupe à options Langue 1	GOLA1	1		
<i>Allemand</i>	L1ALL		4	4
<i>Italien</i>	L1ITA		4	4
<i>Espagnol</i>	L1ESP		4	4
<i>Portugais</i>	L1POR		4	4
Groupe à options Langue 2	GOLA2	1		
<i>Français</i>	L2FRA		3	3
<i>Anglais</i>	L2ANG		3	3
<i>Allemand</i>	L2ALL		3	3
Groupe à options Langue 3	GOLA3			
<i>Français</i>	L3FRA		3	3
<i>Anglais</i>	L3ANG		3	3
<i>Portugais</i>	L3POR		3	3
<i>Espagnol</i>	L3ESP		3	3
<i>Italien</i>	L3ITA		3	3
Groupe à options <Mathématiques>	GROMA	2		
<i>Mathématiques</i>	MATH4		4	4
<i>Mathématiques</i>	MATH6		6	6
Physique	PHYSI		2	2
Chimie	CHIMI		2	2
Biologie	BIOLO		2	2
Histoire 2 périodes	HI2XX	4	2	2
Géographie 2 périodes	GE2XX	4	2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Vie et société	VSOXX	4	1	1
Groupe à options matières supplémentaires	GROMS	3		
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS		2	2
<i>Éducation artistique</i>	EDART		2	2
<i>Initiation à l'économie</i>	IECXX	4	4	4
<i>Informatique</i>	INFOR		2	2
<i>Latin</i>	LATIN		4	4
<i>Luxembourgeois</i>	LUXEM		2	2
Groupe à options Langue 4	GOLA4			
<i>Français</i>	L4FRA		4	4
<i>Anglais</i>	L4ANG		4	4
<i>Espagnol</i>	L4ESP		4	4
<i>Italien</i>	L4ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L4POR		4	4
<b>Total</b>			31	31

**Remarques:**

Le total des leçons peut varier selon le choix des options et les compétences en langues. Le total indiqué est le total maximum. L'évaluation et la promotion de l'élève se font conformément aux dispositions des Écoles européennes.

En fonction de leur concept pédagogique, les différentes écoles proposant une offre scolaire européenne peuvent mettre en œuvre des ajustements ponctuels de la grille et de la durée des leçons.

1. GOLA1, GOLA2 L'élève est normalement inscrit dans la section linguistique qui correspond à sa langue maternelle ou sa langue dominante. L'école peut offrir des groupes L1 SWALS suivant les critères définis dans le dossier de conformité de chaque école.
2. GROMA L'élève doit choisir un seul cours de mathématiques : le cours à 4 périodes ou le cours à 6 périodes.
3. GROMS Le nombre de périodes hebdomadaires doit être de 31 au minimum et de 35 au maximum.
4. HI2XX, GE2XX, VSOXX, IECXX Ces cours sont donnés dans la L2.

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Enseignement secondaire européen**  
**Cycle d'orientation**  
**Section germanophone**

Disciplines	Code	Rem.	S6-DE	S7-DE
			0	0
			leç.	leç.
Groupe à options Langue 1	GOLA1	1		
<i>Allemand</i>	L1ALL		4	4
<i>Espagnol</i>	L1ESP		4	4
<i>Italien</i>	L1ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L1POR		4	4
Groupe à options Langue 2	GOLA2	1		
<i>Français</i>	L2FRA		3	3
<i>Anglais</i>	L2ANG		3	3
<i>Allemand</i>	L2ALL		3	3
Groupe à options <Mathématiques>	GROMA			
<i>Mathématiques</i>	MATH3		3	3
<i>Mathématiques</i>	MATH5		5	5
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Vie et société	VSOXX	2	1	1
Groupe à options 2 périodes	GRO2P	4		
<i>Histoire 2 périodes</i>	HI2XX	2	2	2
<i>Géographie 2 périodes</i>	GE2XX	2	2	2
<i>Philosophie</i>	PHIL2		2	2
<i>Biologie</i>	BIOL2		2	2
<i>Science, Technologie et Société</i>	SCTES	6	2	2
Groupe à options 4 périodes	GRO4P	5		
<i>Biologie</i>	BIOL4		4	4
<i>Chimie</i>	CHIMI		4	4
<i>Physique</i>	PHYSI		4	4
<i>Éducation artistique</i>	EDART		4	4
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS		4	4
<i>Histoire 4 périodes</i>	HI4XX	7	4	4
<i>Géographie 4 périodes</i>	GE4XX	7	4	4
<i>Philosophie</i>	PHIL4		4	4
<i>Latin</i>	LATIN		4	4
<i>Économie</i>	ECNXX	7	4	4
Groupe à options Langue 3	GOLA3			
<i>Français</i>	L3FRA		4	4
<i>Anglais</i>	L3ANG		4	4
<i>Espagnol</i>	L3ESP		4	4
<i>Italien</i>	L3ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L3POR		4	4

Disciplines	Code	Rem.	S6-DE	S7-DE
			0	0
			leç.	leç.
<i>Groupe à options Langue 4</i>	GOLA4			
<i>Français</i>	L4FRA		4	4
<i>Anglais</i>	L4ANG		4	4
<i>Espagnol</i>	L4ESP		4	4
<i>Italien</i>	L4ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L4POR		4	4
Groupe à options matières approfondies	GROAP			
<i>Approfondissement L1</i>	L1AXX		3	3
<i>Approfondissement L2</i>	L2AXX		3	3
<i>Mathématiques approfondies</i>	MAAPP		3	3
Groupe à options matières complémentaires	GROMC			
<i>matières complémentaires 1</i>	MATC1	3	2	2
<i>matières complémentaires 2</i>	MATC2	3	2	2
<i>Groupe à options Langue 5</i>	GOLA5			
<i>Français</i>	L5FRA		2	2
<i>Anglais</i>	L5ANG		2	2
<i>Espagnol</i>	L5ESP		2	2
<i>Italien</i>	L5ITA		2	2
<i>Portugais</i>	L5POR		2	2
<i>Luxembourgeois</i>	L5LUX		2	2
<i>Néerlandais</i>	L5NDL		2	2
<b>Total</b>			30	30

**Remarques:**

Le total des leçons peut varier selon le choix des options et les compétences en langues. Le total indiqué est le total maximum. L'évaluation et la promotion de l'élève se font conformément aux dispositions des Écoles européennes.

En fonction de leur concept pédagogique, les différentes écoles proposant une offre scolaire européenne peuvent mettre en œuvre des ajustements ponctuels de la grille et de la durée des leçons.

1. GOLA1, GOLA2 L'élève est normalement inscrit dans la section linguistique qui correspond à sa langue maternelle ou sa langue dominante. L'école peut offrir des groupes L1 SWALS suivant les critères définis dans le dossier de conformité de chaque école.
2. VSOXX, HI2XX, GE2XX, Ces enseignements se font dans la L2 ou éventuellement dans la L3.
3. MATC1, MATC2 L'élève peut choisir parmi les matières proposées suivantes : art, musique, sciences politiques, introduction à l'économie, sport, théâtre, laboratoire biologie, laboratoire chimie, laboratoire physique et développement durable. L'éventail des cours complémentaires proposés varie d'une école à l'autre.
4. GRO2P Les matières de ce groupe sont obligatoires si elles ne sont pas choisies comme option dans le Groupe à options 4 périodes; Biologie n'est pas obligatoire si Biologie ou Chimie ou Physique est choisie dans le Groupe à options 4 périodes.
5. GRO4P L'élève doit choisir au minimum 2 et au maximum 4 options.
6. SCTES En choisissant SCTES, l'élève peut aussi opter pour BIOL4. Si l'élève n'a choisi ni BIOL4, ni CHIMI ou PHYSI, alors STES devient obligatoire.
7. HI4XX, GE4XX, ECNXX Ces enseignements se font dans la L2 ou éventuellement dans la L3.

## Enseignement secondaire européen et international

### Enseignement secondaire européen

#### Cycle d'observation

#### Section anglophone

Disciplines	Code	Rem.	S1-EN	S2-EN	S3-EN
			0	0	0
			leç.	leç.	leç.
Groupe à options Langue 1	GOLA1	1			
<i>Anglais</i>	L1ANG		5	5	4
<i>Espagnol</i>	L1ESP		5	5	4
<i>Italien</i>	L1ITA		5	5	4
<i>Portugais</i>	L1POR		5	5	4
Groupe à options Langue 2	GOLA2	1			
<i>Français</i>	L2FRA		5	4	4
<i>Anglais</i>	L2ANG		5	4	4
<i>Allemand</i>	L2ALL		5	4	4
Groupe à options Langue 3	GOLA3				
<i>Français</i>	L3FRA		2	3	3
<i>Allemand</i>	L3ALL		2	3	3
<i>Portugais</i>	L3POR		2	3	3
<i>Espagnol</i>	L3ESP		2	3	3
<i>Italien</i>	L3ITA		2	3	3
Luxembourgeois	LUXEM		2	2	2
Mathématiques	MATHE		4	4	4
Sciences intégrées	SCIIN		4	4	4
Sciences humaines	SCHXX	2	3	3	3
Éducation artistique	EDUAR		2	2	2
Éducation musicale	EDMUS		2	2	2
Vie et société	VSOXX	2	1	1	1
Éducation physique et sportive	EDUPH	3	3	3	3
Informatique	INFOR	4	1	1	
Cours facultatifs	COUFA				
<i>Informatique</i>	INFOR	4			2
<i>Latin</i>	LATIN	5		2	2
<b>Total</b>			34	36	34

#### Remarques:

Le total des leçons peut varier selon le choix des options et les compétences en langues. Le total indiqué est le total maximum. L'évaluation et la promotion de l'élève se font conformément aux dispositions des Écoles européennes.

En fonction de leur concept pédagogique, les différentes écoles proposant une offre scolaire européenne peuvent mettre en œuvre des ajustements ponctuels de la grille et de la durée des leçons.

1. GOLA1, GOLA2 L'élève est normalement inscrit dans la section linguistique qui correspond à sa langue maternelle ou sa langue dominante. L'école peut offrir des groupes L1 SWALS suivant les critères définis dans le dossier de conformité de chaque école.
2. SCHXX, VSOXX En S1 et S2, ces enseignements se font dans la langue de la section. En S3, ils se font dans la L2.
3. EDUPH Ce volume horaire d'éducation physique est maximum. Chaque école est libre de ne proposer que deux périodes par semaine.
4. INFOR En S1 et S2, l'informatique peut également être intégrée dans l'ensemble des autres disciplines suivant un programme spécifique établi par l'école qui fera ce choix. L'informatique est facultatif en S3.
5. LATIN L'inscription vaut pour l'ensemble des classes de S2 et S3.



**Enseignement secondaire européen et international**

**Enseignement secondaire européen**

**Cycle de pré-orientation**

**Section anglophone**

Disciplines	Code	Rem.	S4-EN	S5-EN
			0	0
			leç.	leç.
Groupe à options Langue 1	GOLA1	1		
<i>Anglais</i>	L1ANG		4	4
<i>Italien</i>	L1ITA		4	4
<i>Espagnol</i>	L1ESP		4	4
<i>Portugais</i>	L1POR		4	4
Groupe à options Langue 2	GOLA2	1		
<i>Français</i>	L2FRA		3	3
<i>Anglais</i>	L2ANG		3	3
<i>Allemand</i>	L2ALL		3	3
Groupe à options Langue 3	GOLA3			
<i>Allemand</i>	L3ALL		3	3
<i>Français</i>	L3FRA		3	3
<i>Portugais</i>	L3POR		3	3
<i>Espagnol</i>	L3ESP		3	3
<i>Italien</i>	L3ITA		3	3
Groupe à options <Mathématiques>	GROMA	2		
<i>Mathématiques</i>	MATH4		4	4
<i>Mathématiques</i>	MATH6		6	6
Physique	PHYSI		2	2
Chimie	CHIMI		2	2
Biologie	BIOLO		2	2
Histoire 2 périodes	HI2XX	4	2	2
Géographie 2 périodes	GE2XX	4	2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Vie et société	VSOXX	4	1	1
Groupe à options matières supplémentaires	GROMS	3		
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS		2	2
<i>Éducation artistique</i>	EDART		2	2
<i>Initiation à l'économie</i>	IECXX	4	4	4
<i>Informatique</i>	INFOR		2	2
<i>Latin</i>	LATIN		4	4
<i>Luxembourgeois</i>	LUXEM		2	2
Groupe à options Langue 4	GOLA4			
<i>Allemand</i>	L4ALL		4	4
<i>Français</i>	L4FRA		4	4
<i>Espagnol</i>	L4ESP		4	4
<i>Italien</i>	L4ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L4POR		4	4
<b>Total</b>			31	31

**Remarques:**

Le total des leçons peut varier selon le choix des options et les compétences en langues. Le total indiqué est le total maximum. L'évaluation et la promotion de l'élève se font conformément aux dispositions des Écoles européennes.

En fonction de leur concept pédagogique, les différentes écoles proposant une offre scolaire européenne peuvent mettre en œuvre des ajustements ponctuels de la grille et de la durée des leçons.

1. GOLA1, GOLA2 L'élève est normalement inscrit dans la section linguistique qui correspond à sa langue maternelle ou sa langue dominante. L'école peut offrir des groupes L1 SWALS suivant les critères définis dans le dossier de conformité de chaque école.
2. GROMA L'élève doit choisir un seul cours de mathématiques : le cours à 4 périodes ou le cours à 6 périodes.
3. GROMS Le nombre de périodes hebdomadaires doit être de 31 au minimum et de 35 au maximum.
4. HI2XX, GE2XX, VSOXX, IECXX Ces cours sont donnés dans la L2.

**Enseignement secondaire européen et international**

**Enseignement secondaire européen**

**Cycle d'orientation**

**Section anglophone**

Disciplines	Code	Rem.	S6-EN	S7-EN
			0	0
			leç.	leç.
Groupe à options Langue 1	GOLA1	1		
<i>Anglais</i>	L1ANG		4	4
<i>Espagnol</i>	L1ESP		4	4
<i>Italien</i>	L1ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L1POR		4	4
Groupe à options Langue 2	GOLA2	1		
<i>Français</i>	L2FRA		3	3
<i>Anglais</i>	L2ANG		3	3
<i>Allemand</i>	L2ALL		3	3
Groupe à options <Mathématiques>	GROMA			
<i>Mathématiques</i>	MATH3		3	3
<i>Mathématiques</i>	MATH5		5	5
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Vie et société	VSOXX	2	1	1
Groupe à options 2 périodes	GRO2P	4		
<i>Histoire 2 périodes</i>	HI2XX	2	2	2
<i>Géographie 2 périodes</i>	GE2XX	2	2	2
<i>Philosophie</i>	PHIL2		2	2
<i>Biologie</i>	BIOL2		2	2
<i>Science, Technologie et Société</i>	SCTES	6	2	2
Groupe à options 4 périodes	GRO4P	5		
<i>Biologie</i>	BIOL4		4	4
<i>Chimie</i>	CHIMI		4	4
<i>Physique</i>	PHYSI		4	4
<i>Éducation artistique</i>	EDART		4	4
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS		4	4
<i>Histoire 4 périodes</i>	HI4XX	7	4	4
<i>Géographie 4 périodes</i>	GE4XX	7	4	4
<i>Philosophie</i>	PHIL4		4	4
<i>Latin</i>	LATIN		4	4
<i>Économie</i>	ECNXX	7	4	4
Groupe à options Langue 3	GOLA3			
<i>Allemand</i>	L3ALL		4	4
<i>Français</i>	L3FRA		4	4
<i>Espagnol</i>	L3ESP		4	4
<i>Italien</i>	L3ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L3POR		4	4

Disciplines	Code	Rem.	S6-EN	S7-EN
			0	0
			leç.	leç.
<i>Groupe à options Langue 4</i>	GOLA4			
<i>Allemand</i>	L4ALL		4	4
<i>Français</i>	L4FRA		4	4
<i>Espagnol</i>	L4ESP		4	4
<i>Italien</i>	L4ITA		4	4
<i>Portugais</i>	L4POR		4	4
Groupe à options matières approfondies	GROAP			
<i>Approfondissement L1</i>	L1AXX		3	3
<i>Approfondissement L2</i>	L2AXX		3	3
<i>Mathématiques approfondies</i>	MAAPP		3	3
Groupe à options matières complémentaires	GROMC			
<i>matières complémentaires 1</i>	MATC1	3	2	2
<i>matières complémentaires 2</i>	MATC2	3	2	2
<i>Groupe à options Langue 5</i>	GOLA5			
<i>Allemand</i>	L5ALL		2	2
<i>Français</i>	L5FRA		2	2
<i>Espagnol</i>	L5ESP		2	2
<i>Italien</i>	L5ITA		2	2
<i>Portugais</i>	L5POR		2	2
<i>Luxembourgeois</i>	L5LUX		2	2
<i>Néerlandais</i>	L5NDL		2	2
<b>Total</b>			30	30

**Remarques:**

Le total des leçons peut varier selon le choix des options et les compétences en langues. Le total indiqué est le total maximum. L'évaluation et la promotion de l'élève se font conformément aux dispositions des Écoles européennes.

En fonction de leur concept pédagogique, les différentes écoles proposant une offre scolaire européenne peuvent mettre en œuvre des ajustements ponctuels de la grille et de la durée des leçons.

1. GOLA1, GOLA2 L'élève est normalement inscrit dans la section linguistique qui correspond à sa langue maternelle ou sa langue dominante. L'école peut offrir des groupes L1 SWALS suivant les critères définis dans le dossier de conformité de chaque école.
2. VSOXX, HI2XX, GE2XX, Ces enseignements se font dans la L2 ou éventuellement dans la L3.
3. MATC1, MATC2 L'élève peut choisir parmi les matières proposées suivantes : art, musique, sciences politiques, introduction à l'économie, sport, théâtre, laboratoire biologie, laboratoire chimie, laboratoire physique et développement durable. L'éventail des cours complémentaires proposés varie d'une école à l'autre.
4. GRO2P Les matières de ce groupe sont obligatoires si elles ne sont pas choisies comme option dans le Groupe à options 4 périodes; Biologie n'est pas obligatoire si Biologie ou Chimie ou Physique est choisie dans le Groupe à options 4 périodes.
5. GRO4P L'élève doit choisir au minimum 2 et au maximum 4 options.
6. SCTES En choisissant SCTES, l'élève peut aussi opter pour BIOL4. Si l'élève n'a choisi ni BIOL4, ni CHIMI ou PHYSI, alors STES devient obligatoire.
7. HI4XX, GE4XX, ECNXX Ces enseignements se font dans la L2 ou éventuellement dans la L3.

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Classes internationales**  
**Classes préparatoires francophones**

Disciplines	Code	Rem.	71-FR		
			9		
			df	leç.	coeff.
Français	FRANC		✓	4	4
Anglais	ANGLA		✓	4	4
Luxembourgeois	LUXEM		✓	3	3
Mathématiques	MATHE			4	3
Sciences sociales	SCSOC		✓		4
<i>Géographie</i>	GEOGR			2	
<i>Histoire</i>	HISTO			2	
Sciences expérimentales	SCIEX				4
<i>Biologie</i>	BIOLO			2	
<i>Chimie</i>	CHIMI			1,5	
<i>Physique</i>	PHYSI			1,5	
Éducation artistique	EDUAR			2	2
Groupe à options	GROPT				
<i>Allemand</i>	ALLEM			2	2
<i>Informatique</i>	INFOR			2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1
<b>Total</b>				30	27

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Classes internationales**  
**Classes préparatoires francophones**

Disciplines	Code	Rem.	4I-FR			3I-FR		
			8			8		
			df	leç.	coeff.	df	leç.	coeff.
Français	FRANC		✓	5	4	✓	4	4
Anglais	ANGLA		✓	5	4	✓	4	4
Mathématiques	MATHE			5	4		4	3
Sciences sociales	SCSOC	1, 2			4			4
<i>Géographie</i>	GEOGR			2				
<i>Économie</i>	ECONO						3	
<i>Histoire</i>	HISTO			2			2	
Sciences expérimentales	SCIEX	3			4			4
<i>Biologie</i>	BIOLO			2			2	
<i>Chimie</i>	CHIMI			1			1	
<i>Physique</i>	PHYSI			2			2	
Arts	EARTS			1	2			
Informatique / Projet	INFPR						2	2
Groupe à options complémentaires	GRCOM	4, 5						
<i>Allemand</i>	ALLEM			4	3		4	3
<i>Arts visuels niveau supérieur</i>	ARTNS			3	3		4	3
<i>Arts visuels niveau moyen</i>	ARTNM						2	2
<i>Chimie</i>	OCHIM			3	3		3	3
<i>Informatique</i>	OINFO						2	2
<i>Physique</i>	OPHYS						2	2
<i>Mathématiques</i>	OMATH						2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1
<b>Total</b>				30	26		30	25

**Remarques:**

- SCSOC 4I-FR pondération: GEOGR 1/2; HISTO 1/2.
- SCSOC 3I-FR pondération: ECONO 3/5; HISTO 2/5.
- SCIEX Pondération: BIOLO: 2/5; PHYSI: 2/5; CHIMI: 1/5.
- GRCOM En 4e et 3e, l'élève suit au moins une option. Suivant le nombre d'options choisies le total des leçons et des coefficients peut varier. Le total indiqué est le total minimum. Pour étudier la physique au niveau supérieur (NS) en 2BI et 1BI, l'élève doit obligatoirement choisir la physique ou la chimie.
- GRCOM Pour étudier les mathématiques au niveau supérieur (NS) en 2BI et 1BI, l'élève doit obligatoirement choisir les mathématiques ou la chimie. Pour étudier les arts visuels au niveau supérieur (NS) en 2BI et 1BI, l'élève doit obligatoirement choisir l'option de 4 leçons.

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Classes internationales**  
**Bac International francophone**

Disciplines	Code	Rem.	2BI-FR		1BI-FR	
			8		8	
			leç.	coeff.	leç.	coeff.
Groupe à options <Études en langue et littérature>	GROLL					
<i>Français (A) niveau moyen</i>	FRANM		5	4	5	4
<i>Français (A) niveau supérieur</i>	FRANS		6	4	6	4
Groupe à options <Acquisition de langues>	GROAC					
<i>Anglais (B) niveau supérieur</i>	ANBNS		5	4	5	4
<i>Allemand (B) niveau moyen</i>	ALBNM	1	3	3	3	3
Groupe à options <Individus et sociétés>	GROIS	2				
<i>Économie niveau moyen</i>	ECONM		3	3	3	3
<i>Économie niveau supérieur</i>	ECONS		5	4	5	4
<i>Histoire niveau moyen</i>	HISNM		3	3	3	3
<i>Histoire niveau supérieur</i>	HISNS		5	4	5	4
Groupe à options <Sciences>	GROSC	2				
<i>Biologie niveau moyen</i>	BIONM		3	3	3	3
<i>Biologie niveau supérieur</i>	BIONS		5	4	5	4
<i>Chimie niveau moyen</i>	CHINM		3	3		
<i>Chimie niveau supérieur</i>	CHINS		5	4		
<i>Informatique niveau moyen</i>	INFNM		3	3	3	3
<i>Informatique niveau supérieur</i>	INFNS		5	4	5	4
<i>Physique niveau moyen</i>	PHYNM		3	3	3	3
<i>Physique niveau supérieur</i>	PHYNS		5	4	5	4
Groupe à options <Mathématiques>	GROMA					
<i>Mathématiques : applications et interprétation niveau moyen</i>	MAINM		3	3	3	3
<i>Mathématiques : analyses et approches niveau moyen</i>	MAANM		3	3	3	3
<i>Mathématiques : analyses et approches niveau supérieur</i>	MAANS		5	4	5	4
Groupe à options <Arts>	GROAR	2, 3				
<i>Arts visuels niveau moyen</i>	ARTNM		3	3	3	3
<i>Arts visuels niveau supérieur</i>	ARTNS		5	4	5	4
Théorie de la connaissance	THECO		2	2	2	2
Éducation physique et sportive / CAS	EPSCA		2	2	2	2
Travaux dirigés	TRADI	4				
<b>Total</b>			30	26	30	26

**Remarques:**

L'élève choisit 3 ou 4 disciplines au niveau supérieur. Par conséquent le total des leçons et des coefficients peut varier. Le total indiqué est le total maximum.

1. ALBNM En vue de la reconnaissance du diplôme du B.I. au Grand-Duché de Luxembourg, l'allemand est obligatoire.
2. GROAR, GROIS, GROSC L'élève choisit un cours de chaque option.
3. GROAR La discipline du groupe à options <Arts> peut être remplacée par une discipline d'un autre groupe à options.
4. TRADI Travaux dirigés en biologie, chimie, physique, mathématiques ou allemand d'un total de 2 ou 3 leçons hebdomadaires.



**Enseignement secondaire européen et international**  
**Classes internationales**  
**Classes préparatoires anglophones**

Disciplines	Code	Rem.	7I-EN			6I-EN			5I-EN		
			10			11			11		
			df	leç.	coeff.	df	leç.	coeff.	df	leç.	coeff.
Anglais	ANGLA		✓	4	4	✓	4	4	✓	4	4
Français	FRANC		✓	4	4	✓	4	4	✓	4	4
Luxembourgeois	LUXEM			3	3		3	3		2	2
Histoire	HISTO			2	2		2	2		2	2
Technologie de l'information et de la communication	TICIP			2	2		2	2			
Géographie	GEOGR									2	2
Mathématiques	MATHE			4	4		4	4		4	4
Sciences expérimentales	SCIEX				4						
<i>Biologie</i>	BIOLO	1		2							
<i>Chimie</i>	CHIMI	1		1,5							
<i>Physique</i>	PHYSI	1		1,5							
Biologie	BIOLO	1					2	2		2	2
Chimie	CHIMI	1					2	2		2	2
Physique	PHYSI	1					2	2		2	2
Éducation artistique	EDART			1	1		2	2		1	1
Éducation musicale	EDMUS			2	2						
Éducation physique et sportive	EDUPH			3	1		3	1		3	1
<b>Total</b>				30	27		30	28		28	26

**Remarques:**

Excepté dans les cours de français et d'allemand, la langue d'enseignement est la langue anglaise.

Les cours de luxembourgeois et de français fonctionnent sur deux niveaux.

1. BIOLO, CHIMI, PHYSI En 7I, les trois sciences comptent chacune pour 1/3 de la note finale qui aura un coefficient de 4. À partir de la 6I, les trois sciences seront comptabilisées séparément. Pondération: 1/3.

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Classes internationales**  
**Classes intermédiaires anglophones**

Disciplines	Code	Rem.	4I-EN			3I-EN		
			10			10		
			df	leç.	coeff.	df	leç.	coeff.
Anglais	ANGLA		✓	5	4	✓	5	4
Français	FRANC		✓	4	4	✓	4	4
Allemand	ALLEM			4	3		4	3
Histoire	HISTO			2	2		2	2
Géographie	GEOGR			2	2			
Économie	ECONO						3	3
Mathématiques	MATHE			4	4		4	4
Biologie	BIOLO			2	2		2	2
Chimie	CHIMI			2	2		2	2
Physique	PHYSI			2	2		2	2
Éducation artistique	EDART			2	2		2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	2		1	1
<b>Total</b>				31	29		31	29

**Remarques:**

Excepté dans les cours de français et d'allemand, la langue d'enseignement est la langue anglaise.

Les cours d'allemand et de français fonctionnent sur deux niveaux.

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Classes internationales**  
**Bac International anglophone**

Disciplines	Code	Rem.	2BI-EN		1BI-EN	
			7		7	
			leç.	coeff.	leç.	coeff.
Groupe à options <Études en langue et littérature>	GROLL					
<i>Anglais (A) niveau moyen</i>	ANANM		3	3	3	3
<i>Anglais (A) niveau supérieur</i>	ANANS		5	4	5	4
Groupe à options <Acquisition de langues>	GROAC					
<i>Allemand (B) niveau moyen</i>	ALBNM		3	3	3	3
<i>Allemand (B) niveau supérieur</i>	ALBNS		4	4	4	4
<i>Français (B) niveau moyen</i>	FRBNM		3	3	3	3
<i>Français (B) niveau supérieur</i>	FRBNS		5	4	5	4
Groupe à options <Individus et sociétés>	GROIS	1				
<i>Économie niveau moyen</i>	ECONM		3	3	3	3
<i>Économie niveau supérieur</i>	ECONS		5	4	5	4
<i>Histoire niveau moyen</i>	HISNM		3	3	3	3
<i>Histoire niveau supérieur</i>	HISNS		5	4	5	4
Groupe à options <Sciences>	GROSC	1				
<i>Biologie niveau moyen</i>	BIONM		3	3	3	3
<i>Biologie niveau supérieur</i>	BIONS		5	4	5	4
<i>Chimie niveau moyen</i>	CHINM		3	3	3	3
<i>Chimie niveau supérieur</i>	CHINS		5	4	5	4
<i>Physique niveau moyen</i>	PHYNM		3	3	3	3
<i>Physique niveau supérieur</i>	PHYNS		5	4	5	4
Groupe à options <Mathématiques>	GROMA					
<i>Mathématiques niveau moyen</i>	MATNM		3	3	3	3
<i>Mathématiques niveau supérieur</i>	MATNS		5	4	5	4
Groupe à options <Arts>	GROAR	2				
<i>Arts visuels niveau moyen</i>	ARTNM		3	3	3	3
<i>Arts visuels niveau supérieur</i>	ARTNS		5	4	5	4
Théorie de la connaissance	THECO	3	2	2	2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH	3	1	1	2	1
<b>Total</b>			27	24	27	24

**Remarques:**

L'élève choisit 3 ou 4 disciplines au niveau supérieur. Par conséquent le total des leçons et des coefficients peut varier. Le total indiqué est le total minimum.

A l'exception des mathématiques, un seul cours est organisé pour les disciplines offertes au niveau moyen et au niveau supérieur. Pour ces dernières disciplines, le cours au niveau moyen est inclus dans le cours au niveau supérieur.

1. GROIS, GROSC      Au moins une option sera organisée par groupe. Les autres options ne sont organisées que s'il y a un nombre minimal d'élèves inscrits pour constituer un groupe classe.
2. GROAR              La discipline du groupe à options <arts> peut être remplacée par une discipline d'un autre groupe à options.
3. THECO, EDUPH      Les cours en « Théorie de la connaissance » et en « Éducation physique et sportive » sont obligatoires.

## Enseignement secondaire européen et international

### Classes internationales anglophones

#### Classes préparatoires aux examens (international) GCSE, AS-level et A-level

Disciplines	Code	Rem.	7IEC	6IEC	5IEC
			11	11	12
			leç.	leç.	leç.
Anglais	ANGLA		5	5	5
Groupe à options 1 <Langues étrangères>	GROP1				
<i>Allemand</i>	ALLEM		3	3	3
<i>Français</i>	FRANC		3	3	3
<i>Anglais</i>	ENGL1	1	3	3	3
Luxembourg – langue et culture	LUXLA		1	1	1
Sciences naturelles	SCNAT		3	3	3
Mathématiques	MATHE		4	5	5
Informatique	INFOR		2	1	1
Perspective globale	PERGO		1	1	1
Histoire	HISTO		1,5	1,5	1,5
Géographie	GEOGR		1,5	1,5	1,5
Éducation artistique	EDUAR		1	1	1
Éducation musicale	EDMUS		1	1	1
Tutorat	TUTOR		1	1	1
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2	2
<b>Total</b>			30	30	30

**Remarques:**

Excepté dans les cours de français, d'allemand et de luxembourgeois, la langue d'enseignement est la langue anglaise.

Les élèves sont obligés de fréquenter deux cours du groupe à options 'langues étrangères'. Des aménagements spécifiques sont mis en œuvre en fonction de la situation langagière de chaque élève, notamment pour éviter de débiter la même année dans les deux langues.

1. ENGL1            anglais additionnel

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Classes internationales anglophones**  
**(International) General Certificate of Secondary Education (GCSE)**

Disciplines	Code	Rem.	4IEC	3IEC
			7	7
			leç.	leç.
Anglais	ANGLA	1	4	4
Groupe à options 1 <Langues étrangères>	GROP1	2		
<i>Allemand</i>	ALLEM	3	3	3
<i>Français</i>	FRANC	3	3	3
<i>Espagnol</i>	ESPAN		3	3
<i>Chinois</i>	CHINO		3	3
<i>Italien</i>	ITALI		3	3
Mathématiques	MATHE		4	4
Sciences naturelles	SCNAT		8	8
Groupe à options 2	GROP2	4		
<i>Sciences naturelles</i>	SCINA	5	3	3
<i>Art dramatique</i>	ARTDR		3	3
<i>Histoire</i>	HISTO		3	3
<i>Géographie</i>	GEOGR		3	3
<i>Éducation artistique</i>	EDUAR		3	3
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS		3	3
<i>Économie</i>	ECONO		3	3
<i>Informatique</i>	INFOR		3	3
<i>Perspective globale</i>	PERGO		3	3
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH		3	3
Tutorat	TUTOR		1	1
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Cours facultatifs	COUFA			
<i>Anglais</i>	ANGL1	6	3	3
<i>Anglais</i>	ANGL2	7	1	1
<i>Luxembourg – langue et culture</i>	LUXLA		1	1
<i>Mathématiques niveau supérieur</i>	MATNS	8	2	2
<b>Total</b>			28	28

**Remarques:**

1. ANGLA L'intitulé exact du cours est "Anglais et littérature du monde".
2. GROP1 L'élève doit choisir au moins une langue.
3. ALLEM, FRANC International GCSE first language, International GCSE seconde language.
4. GROP2 L'élève doit choisir un groupe de sciences. Double award: l'élève choisit les trois sciences (12 leçons) - Triple award: l'élève choisit les trois sciences (15 leçons).
5. SCINA En complément aux cours de Sciences obligatoires (Co-ordinated Sciences Biology, Physics, Chemistry - Double Award), les élèves peuvent opter pour le cours Sciences niveau supérieur (Triple Award).
6. ANGL1 Anglais renforcé intensif.
7. ANGL2 Anglais renforcé.
8. MATNS En complément au cours de mathématiques obligatoire ('Extended Mathematics'), l'élève peut choisir le cours de mathématiques 'Additional Mathematics'.

**Enseignement secondaire européen et international**  
**Classes internationales anglophones**  
**General Certificate of Education Advanced Subsidiary Level (AS-level)**  
**General Certificate of Education Advanced Level (A-level)**

Disciplines	Code	Rem.	2IEC	1IEC
			0	0
			leç.	leç.
Anglais	ANGLA		6	6
Littérature anglaise	LITAN		6	6
Langues étrangères	LANET			
<i>Allemand</i>	ALLEM		6	6
<i>Français</i>	FRANC		6	6
<i>Italien</i>	ITALI		6	6
<i>Espagnol</i>	ESPAN		6	6
Mathématiques	MATHE		7	7
Sciences naturelles	SCNAT			
<i>Biologie</i>	BIOLO		7	7
<i>Chimie</i>	CHIMI		7	7
<i>Physique</i>	PHYSI		7	7
Sciences humaines	SCIHU			
<i>Histoire</i>	HISTO		6	6
<i>Géographie</i>	GEOGR		6	6
<i>Éducation artistique</i>	EDUAR		6	6
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS		6	6
<i>Économie</i>	ECONO		6	6
<i>Business</i>	BUSIN		6	6
<i>Comptabilité</i>	COMPT		6	6
<i>Droit</i>	DROIT		6	6
<i>Psychologie</i>	PSYCH		6	6
<i>Perspective globale</i>	PERGO		6	6
<i>Art dramatique</i>	ARTDR		6	6
<i>Projet personnel de recherche</i>	PRPER		2	2
Informatique	INFOR		6	6
Tutorat	TUTOR		1	1
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Cours facultatifs	COUFA			
<i>Luxembourg – langue et culture</i>	LUXLA		1	1
<i>Mathématiques niveau supérieur</i>	MATNS	1	2	2
<b>Total</b>			28	28

**Remarques:**

L'élève doit choisir en classe 2IEC (AS-level) au moins quatre disciplines d'examen et en classe 1IEC (A-level) au moins 3 disciplines d'examen. Par conséquent, le total des leçons peut varier. Le nombre de leçons APPAC est en fonction des cours choisis par l'élève (nombre de cours et nombre de leçons).

1. MATNS En complément au cours de mathématiques, l'élève peut choisir le cours 'Further mathematics'.



## FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

### Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires et les coefficients des disciplines des classes de l'enseignement secondaire européen et international
Ministère initiateur :	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Auteur(s) :	Eric Oswald
Téléphone :	24766467
Courriel :	eric.oswald@men.lu
Objectif(s) du projet :	Le texte détermine les grilles horaires et les coefficients des classes de l'enseignement secondaire européen et international valables à partir de la rentrée scolaire 2024/2025.
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s)	/
Date :	03/04/24





## Mieux légiférer

1 Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,...) consultée(s) :  Oui  Non

Si oui, laquelle / lesquelles :  
Chambres professionnelles concernées  
CNEL  
Conseil supérieur de certaines professions de santé

Remarques / Observations :

2 Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales :  Oui  Non  
- Citoyens :  Oui  Non  
- Administrations :  Oui  Non

3 Le principe « Think small first » est-il respecté ?  Oui  Non  N.a. <sup>1</sup>  
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques / Observations :

<sup>1</sup> N.a. : non applicable.

4 Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ?  Oui  Non

Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ?  Oui  Non

Remarques / Observations :

5 Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ?  Oui  Non

Remarques / Observations :



6

Le projet contient-il une charge administrative<sup>2</sup> pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?)

Oui  Non

Si oui, quel est le coût administratif<sup>3</sup> approximatif total ?  
(nombre de destinataires x  
coût administratif par destinataire)

<sup>2</sup> Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

<sup>3</sup> Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

7

a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ?

Oui  Non  N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel<sup>4</sup> ?

Oui  Non  N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

<sup>4</sup> Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ([www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu))

8

Le projet prévoit-il :

- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ?  Oui  Non  N.a.
- des délais de réponse à respecter par l'administration ?  Oui  Non  N.a.
- le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ?  Oui  Non  N.a.

9

Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?

Oui  Non  N.a.

Si oui, laquelle :

10

En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?

Oui  Non  N.a.



Sinon, pourquoi ?

11

Le projet contribue-t-il en général à une :

a) simplification administrative, et/ou à une

Oui  Non

b) amélioration de la qualité réglementaire ?

Oui  Non

Remarques / Observations :

12

Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ?

Oui  Non  N.a.

13

Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)

Oui  Non

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?

14

Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?

Oui  Non  N.a.

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :



## Egalité des chances

15

Le projet est-il :

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non

Si oui, expliquez  
de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non

Si oui, expliquez pourquoi :

Le principe de non discrimination est respecté dans les établissements scolaires.

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non

Si oui, expliquez  
de quelle manière :

16

Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?  Oui  Non  N.a.

Si oui, expliquez  
de quelle manière :

## Directive « services »

17

Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation<sup>5</sup> ?  Oui  Non  N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

[www.eco.public.lu/attributions/dg2/d\\_consommation/d\\_march\\_int\\_rieur/Services/index.html](http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html)

<sup>5</sup> Article 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)

18

Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers<sup>6</sup> ?  Oui  Non  N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

[www.eco.public.lu/attributions/dg2/d\\_consommation/d\\_march\\_int\\_rieur/Services/index.html](http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html)

<sup>6</sup> Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)